

13^{ème} Rallye Régional V.H.C. PEA des Vallées

Vendredi 22 et Samedi 23 Août 2025

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYES

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA et les règles spécifiques Rallye V.H.C.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	Lundi 7 juillet 2025
Ouverture des engagements :	Lundi 7 juillet 2025
Clôture des engagements :	Lundi 11 août 2025
Le road-book est à retirer au Bar du Champ de Mars (chez Ornella) avant les reconnaissances.	
Dates et heures des reconnaissances :	Dimanche 17 août de 10h à 19h et Vendredi 22 août de 9h à 17h
Vérifications administratives : Palais des Congrès de Remiremont	de 14h30 à 20h30 le vendredi 22 août 2025
Vérifications techniques : Champ de Mars de Remiremont	de 14h45 à 20h45 le vendredi 22 août 2025
Mise en parc fermé gardé obligatoire à l'issue du passage au contrôle technique.	
1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : Home Vert du Palais des Congrès	à 19h30 le vendredi 22 août 2025
Publication des équipages admis au départ : Palais des Congrès	à 21h00 le vendredi 22 août 2025
Publication des heures et ordres de départ : Palais des Congrès	à 21h00 le vendredi 22 août 2025
Départ : du Champ de Mars de Remiremont du 1 ^{er} concurrent VHC	à 08h00 le samedi 23 août 2025
Publication des résultats partiels : Palais des Congrès – Champ de Mars	le samedi 23 août 2025
Arrivée : au Champ de Mars Remiremont du 1 ^{er} concurrent VHC	à 16h19 le samedi 23 août 2025
Vérifications finales : Garage Renault GMA à Saint Etienne les Remiremont	le samedi 23 août 2025
Publication des résultats du rallye : au plus tard 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent	le samedi 23 août 2025.
Remise des prix : au Palais des Congrès 1 ^{er} étage restaurant	à 20h30 le samedi 23 août 2025

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile des Vallées organise le vendredi 22 et samedi 23 août 2025 le 13^{ème} Rallye Régional VHC PEA des Vallées en qualité d'organisateur administratif et technique et en doublure du 40^{ème} rallye des Vallées et le 12^{ème} rallye VHRS des Vallées avec le concours des municipalités de Remiremont et Saint-Nabord.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue Grand Est du Sport Auto le 16/05/2025 sous le numéro ...29.....et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro ...398.....en date du 16/05/2025.

Comité d'Organisation

Président : Jean-Michel MARTINLicence n° 27433/0313

Membres : Tous les membres du Comité Directeur de l'ASA des Vallées.

Secrétariat du Rallye : ASA des Vallées - Espace Saint Romaric - 5 place du Batardeau - BP 40082 88200 REMIREMONT

Tél : 03.29.62.26.33. Mail : asavallees@wanadoo.fr

Tél : 06.09.25.53.60. Mail : jm-martin88@wanadoo.fr

Permanence du Rallye : Palais des Congrès de Remiremont.

Organisateur technique

Nom : ASA des Vallées

Adresse : 5 place du Batardeau 88200 REMIREMONT.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA.

ARTICLE 1.1P. OFFICIELS

Idem du 40^{ème} Rallye des Vallées

Président du Collège des CS :	Claude	CONDAMIN	(licence : 122813/0314)
Membres du Collège :	Gérald	LAURENT	(licence : 2290/0314)
	Jean	WAMBACH	(licence : 3030/0306)
Secrétaire du collège	Michelle	PECCAUD	(licence : 2309/0314)
Direction de Course :	Franck	MADER	(licence : 187564/0323)
Directeur de Course VHC-VHRS :	Daniel	BLANQUIN	(licence :1941/0308)
Commissaire Technique VHC :	Serge	BULLIER	(licence : 19678/0409)
Chargés des relations avec les concurrents :	Marc	ANTOINE	(licence :315699/0304)
Chargés des relations avec la presse :	Jean-Michel	MARTIN	(licence : 27433/0313)

1.2P. ELIGIBILITE

Le 13^{ème} rallye Régional VHC PEA des Vallées compte pour la coupe de France des rallyes VHC **coefficient 1**, le Championnat de la Ligue Grand Est et le Challenge interne de l'ASA des Vallées.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront par **mail**, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu le vendredi 22 août 2025 de 14h30 à 20h30, vérifications techniques de 14h45 à 20h45 au Palais des Congrès de Remiremont.

Les vérifications finales seront effectuées : au Garage des Grands Moulins Auto Renault
Parc économique des Grands Moulins 88200 SAINT-ETIENNE-les-REMIREMONT.
Taux horaire de la main d'œuvre : **60€ ttc.**

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques Rallye VHC.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT- INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au **13^{ème} Rallye Régional VHC PEA des Vallées** doit adresser au secrétariat du Rallye la **demande d'engagement** ci-jointe, dûment complétée, avant le **11 août 2025 à minuit** (cachet de la poste faisant foi) accompagnée du montant des droits d'engagement (chèque à l'ordre de l'ASA des Vallées). La confirmation d'engagement se fera obligatoirement par mail.
(Merci de vous procurer une adresse pour ceux qui n'en n'ont pas et de l'inscrire lisiblement sur la demande d'engagement).

ASA des Vallées

5 Place Batardeau

BP40082

88203 REMIREMONT



06-09-25-53-60 / 03 29 62 26 33



asadesvallees@wanadoo.fr

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **10** voitures au maximum. Toutefois, celui-ci pourra évoluer en fonction du nombre total d'engagés limité à **120** voitures sur l'ensemble des 3 rallyes.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- | | |
|--------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| - avec la publicité facultative des organisateurs : | 305 € + 5€ *= 310€ |
| - sans la publicité facultative des organisateurs : | 605 € + 5€ *= 610€ |
| - Licenciés ASA et Ecurie organisatrices : (pilote et copilote) : | 275 € + 5€ *= 280€ |
| - 1 licencié ASA et Ecurie organisatrices : (pilote ou copilote) : | 290 € + 5€ *= 295€ |

* 5 € pour le challenge commissaires de la ligue Grand est du sport Auto.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Les demandes d'engagement seront disponibles uniquement sur internet, aucun courrier ne sera envoyé. La confirmation d'engagement se fera obligatoirement par mail.

Une déclaration de forfait devra se faire par mail à l'adresse de l'Asa des Vallées : asavallees@wanadoo.fr au plus tard le **22 août 2025 à 14h00.**

En cas de non présentation : Pour les personnes non excusées et non présentées aux vérifications administratives, l'intégralité de l'engagement sera retenue.

3.3.P ORDRE DE DEPART

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 4P. VOITURES et EQUIPEMENTS

Conforme aux règles spécifiques VHC et règlement de la Coupe de France des rallyes VHC.

4.1P. VOITURES AUTORISEES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée sur le Champ de Mars et Square du 170^{ème} à Remiremont (**une seule voiture d'assistance par équipage**).

Remorques obligatoirement sur le Parking le Cuisinier fléché.

4.3.2.1P. PARC D'ASSISTANCE

Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans,
- d'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures,
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3 m x 5 m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture,
- de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures,
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance. En outre, il est précisé que le piquetage est interdit.

Les commissaires vérifieront la bonne observation de ces prescriptions.

Une pénalité de 200€ sera appliquée, pour chaque infraction constatée.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION des VOITURES et PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA et règlement spécifique rallye VHC.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITE et INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Conforme au règlement standard FFSA et règlement spécifique rallye VHC.

Le Rallye Régional des Vallées représente un parcours de 88,17 km

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 1 **épreuve spéciale à parcourir 3 fois** et d'une longueur totale de 36,60 km.

Les épreuves spéciales sont :

ES n° 1 – 2 – 3 « Remiremont » de 12,20 km.

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

Le nombre de passage en reconnaissance est limité à 3 maximum.

6.2.5P. DUREE

Les reconnaissances auront lieu le :

Dimanche 17 août 2025 de 10h à 19h et vendredi 22 août 2025 de 9h à 17h.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT du RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA et règles spécifiques rallye VHC.

7.1.7. ROAD-BOOK

Les carnets d'itinéraire dit : « road-book », décrivant en détail l'itinéraire à suivre, obligatoire, sous peine de disqualification, seront disponibles le : Dimanche 17 août 2025 de 10h à 19h et vendredi 22 août de 9h00 à 17h00. Ils seront à retirés au Bar de Mars (Chez Ornella) à Remiremont.

7.3.5. POINTAGE

Le pointage du carnet ne peut être effectué que si les deux membres de l'équipage ainsi que la voiture se trouvent dans la zone de contrôle. Ce pointage pourra être effectué, équipage à bord.

Pour les CH qui précèdent le départ d'une ES, le pointage sera obligatoirement effectué équipage à bord.

7.5.17. SECURITE DES CONCURRENTS

7.5.17.1. Chaque voiture de compétition devra transporter un triangle rouge réfléchissant qui, en cas d'arrêt de la voiture pendant une épreuve spéciale, devra être placé par un membre de l'équipage dans un endroit visible, à 50 mètres au moins en amont de la voiture, afin d'avertir les pilotes suivants. Ce triangle devra être mis en place même si la voiture arrêtée est hors de la route.

7.5.17.2. Chaque voiture de compétition aura à son bord une « croix rouge » et un signe « OK » vert. La présence d'une lampe de poche est également recommandée.

En cas d'accident nécessitant des soins médicaux urgents, la « croix rouge » devra si possible être montrée immédiatement aux voitures suivantes et à tout hélicoptère qui tenterait d'intervenir.

En cas d'accident ne nécessitant pas une intervention médicale immédiate, le signe « OK » devra être clairement montré par un membre de l'équipage aux voitures suivantes et à tout hélicoptère qui tenterait d'intervenir.

Si l'équipage quitte la voiture, le signe « OK » devra être affiché de manière à être clairement visible des autres concurrents.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme aux prescriptions générales FFSA.

8.2P Toute réclamation devra être faite par écrit et remise au Directeur de Course ou au Chargé des Relations Concurrents, **accompagné d'un montant de 700€, montant qui ne sera pas restitué si la réclamation est jugée injustifiée.**

8.3.P. Les concurrents peuvent faire appel des décisions, conformément à l'article 14 du Code Sportif International (caution de 3 300€)

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC et au règlement de la Coupe de France des rallyes VHC.

A l'issue de chaque rallye il sera établi : un classement général toutes périodes confondues (hors classic).

ARTICLE 10P. PRIX

Conforme aux règles spécifiques des rallyes VHC et au règlement de la Coupe de France des Rallyes VHC

10.1. Remise des prix

Des coupes seront remises en fonction du nombre de partants.

Classement Général :	1^{er}	2^{ème}
	Si plus de 2 partants	Si plus de 5 partants
Groupe 1.2.3.4/5	100€	50€
Groupe N-A-B VHC J	100€	50€
Groupe Classic	100€	50€

La remise des prix se déroulera : Le samedi 23 août à 20h30 au Palais des Congrès 1^{er} étage, Remiremont.